

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. Grattaroly, Landreau, Mouny, Patriarca, Rigaud

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Charillon, Coin, Frammery

Pour Ornex : Mme et MM. Delavenne, Giriat, Leray, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Jean-François Obez
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présent : Aurélien Loos

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : Mme Martin, pouvoir à M. Coin
M. Vonner, pouvoir à Mme Mouny
Mmes Ansellem, Etcheberry, Unal
MM. De Lavernette, Guiderdoni, Imobersteg,
t'Kint de Roodenbeke

Etaient absents : MM. Consigny, Philipps, Raphoz

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2015
- 3) Attribution de l'emprunt pour l'extension du COSEC
- 4) Décision modificative n° 3 du budget
- 5) Convention de mise à disposition d'animateurs ASSGFC
- 6) Tarifs 2016 ALSH
- 7) Soutien au déplacement de la stèle commémorative de l'amicale des sapeurs-pompiers de l'Est Gessien
- 8) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 21 octobre 2015 a eu lieu à la Mairie d'Ornex à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

En ouverture, le Président propose au comité syndical un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la demande de soutien financier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Est Gessien pour le déplacement de la stèle commémorative située au cimetière de Ferney-Voltaire.

Le comité Syndical approuve l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour.

Point 1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-François OBEZ est désigné secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2015

M Leray précise qu'il était représenté par Mme Fournier lors du comité syndical du 16 septembre 2015.

Le comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2015.

Point 3 - Attribution de l'emprunt pour l'extension du COSEC

M le Président rappelle que, autorisée par délibération du 16 septembre dernier, une consultation pour un prêt de 500'000 € a été lancée auprès de plusieurs établissements financiers.

Trois établissements financiers ont participé à la consultation. Les taux fixes sont historiquement bas et sans risque.

Au vu du tableau comparatif présenté, et sur avis de la commission finances, il est demandé de retenir l'offre du Crédit Agricole :

Montant	Durée	Taux fixe	Profil d'amortissement	Fréquence de remboursement	Frais de dossier
500 000 €	20 ans	2,18 %	Progressif	Trimestrielle	300 €

M Leray demande pourquoi cette offre est retenue comme la plus favorable alors qu'elle présente un coût supérieur à d'autres offres.

M Gariat précise que l'offre qu'il est proposé de retenir permet un remboursement trimestriel et des échéances moindres, cela facilitant la gestion de la trésorerie du SIVOM.

Le comité Syndical approuve à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est dans les conditions définies ci-dessus, et autorise le Président à signer les pièces y afférentes.

Point 4 - Décision modificative n° 3 du budget

M Coin, responsable de la commission finances, explique la révision proposée et de l'intégrer dans la décision modificative du budget :

- Charges de personnel

Il est proposé d'approvisionner le chapitre des rémunérations de personnel par le transfert de recette de remboursement sur rémunération du personnel et pénalités perçues.

- Amortissement études

Il est proposé d'intégrer l'amortissement des études structures sportives et offre de soins.

- Equipements incendie cuisine centrale

Il est proposé un virement du montant de l'investissement en équipement incendie de la ligne dédiée aux travaux cuisine centrale à la ligne dédiée à ces équipements.

DECISION MODIFICATIVE N 3					
FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	objet	ARTICLE/SERVICE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
013 - Remboursements sur rémunération du personnel		6419	0		64 000
77 - Débits et pénalités perçus		7711	0		12 500
012 - Rémunération principale		64111	0	76 500	
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		6811 - 042	0	6 135	
023 - virement à la section d'investissement		23	0	-6 135	
INVESTISSEMENT					
CHAPITRE/OPERATION		ARTICLE/SERVICE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		21	0		-6 135
040 - Opérations d'ordre de transferts entre section		28031 - 040	0		6 135
20 - Frais d'étude bâtiments sportifs 087		2031 - 087	4	-12	
20 - Frais d'étude bâtiments sportifs - non affecté		2031	0	12	
23-immobilisation 086		2313	2	-767	
21 - Autres matériels d'incendie		21568	2	767	
			TOTAL	76 500	76 500

Le comité approuve à l'unanimité la décision modificative.

Point 5 - Convention de mise à disposition d'animateurs ASSGFC

M le Président propose d'approuver la signature de la convention avec l'association AS St-Genis-Ferney-Crozet, selon avis conforme de la commission scolaire.

Cette convention permet une mise à disposition, pour le centre de loisirs intercommunal, d'animateurs du club AS St-Genis-Ferney-Crozet. Ce sont des animateurs BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sport) possédant toutes les capacités pour encadrer et animer un groupe d'enfants. En périodes creuses (vacances) ces animateurs sont disponibles et nous permettraient d'accueillir plus d'usagers.

Le SIVOM travaille depuis un an avec ces intervenants sur le temps d'activité TAP et les résultats sont plus que satisfaisants.

Cette dynamique favoriserait un partenariat sur du long terme (une année scolaire) et serait un atout pour les équipes : nouvelles activités, regard critique et constructif sur nos pratiques.

Ce premier projet de mise à disposition se déroule en deux temps : 1 semaine durant les vacances d'automne et une semaine durant les vacances d'hiver. Durant la première semaine, il nous sera mis à disposition un animateur de vie quotidienne (BPJEPS). La deuxième semaine nous permettrait de bénéficier d'un intervenant « Ballon animation » pour les plus jeunes (enfants de moins de 6 ans).

Coût du partenariat :

- 1 semaine en automne (animateur de vie quotidienne) = 5 jours x 8 heures x 14 € = 560 € + 3 heures de préparation x 14 € ; TOTAL = 602 €
- 1 semaine en février (intervention sportive) = 5 jours x 8 heures x 20 € ; TOTAL = 800 €

M Patriarca précise qu'il ne souhaite pas participer au débat ni au vote.

M Frammery se demande pourquoi ces interventions ne sont pas plus coûteuses.

M Giriat précise que les intervenants sont des salariés du club, peu ou pas occupés durant ces périodes. L'association doit dans tous les cas rémunérer ses salariés et ce partenariat leur permet de partager ce coût, de compléter l'activité des salariés et de développer ce partenariat.

Le comité approuve à l'unanimité des votants la signature de la convention.

Point 6 - Tarifs 2016 ALSH

M le Président annonce que la tarification des services de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal, à partir du 1^{er} janvier 2016, nécessite la prise d'une nouvelle délibération.

Afin de ne pas modifier les tarifs en cours d'année scolaire, la commission scolaire préconise de reconduire les tarifs appliqués en 2014-2015. Une modification des tarifs sera proposée pour la rentrée de septembre 2016.

Il est proposé d'approuver les tarifs 2016 de l'ALSH intercommunal :

TARIFS HORAIRES

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	
QF < 6000	1,20 €
QF de 6001 à 12000	1,80 €
QF > 12000	2,80 €
Hors commune	tarif +10%
REPAS	Tarif + 3,50 €
Allocataire CAF période scolaire	Tarif – participation CAF

M Obez demande pourquoi on ne modifie pas les tarifs.

M Gariat précise qu'une modification des tarifs en cours d'année ne serait pas comprise par les familles.

M Rigaud s'interroge sur les seuils des tranches de quotients familiaux, prenant exemple des travailleurs au SMIC qui seraient dans la tranche supérieur à 12 000.

M Coin explique le mode de calcul des quotients familiaux.

Mme Charillon demande à ce que les seuils des tranches puissent être discutés en commission scolaire.

M Obez rappelle qu'il faudra également créer une 4^{ième} tranche pour harmoniser avec les autres services facturés.

Un travail sera réalisé en commission scolaire pour préparer des tarifs qui s'appliqueront pour la rentrée 2016-2017.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la reconduction des tarifs appliqués pour l'accueil du centre de loisirs pour l'année 2016.

Point 7 - Soutien au déplacement de la stèle commémorative de l'amicale des sapeurs-pompiers de l'Est Gessien

M le Président annonce que l'Amicale des sapeurs-pompiers de l'Est Gessien se trouve dans l'obligation de déplacer la stèle commémorative située au cimetière de Ferney-Voltaire et sollicite l'autorisation de l'installer sur le site du centre d'incendie et de secours de l'Est Gessien avec l'accord du directeur du SDIS.

Le déplacement de la stèle étant estimé à 5'000 €, l'Amicale des sapeurs-pompiers de l'Est Gessien sollicite une aide financière pour la réalisation de cette opération.

Il est proposé qu'une aide de 1'400 € soit apportée à l'amicale. M Gariat précise que les communes de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns apporteront également leur soutien à hauteur de 1'300 € chacune.

Mme Charillon précise que le coût de l'opération a été revu à la baisse.

M Rigaud demande pourquoi ce déplacement.

M Gariat précise que la Mairie de Ferney-Voltaire a demandé le déplacement de la stèle afin de pallier le manque de place dans le cimetière.

M Rigaud précise qu'il s'abstient car ne comprend pas la nécessité de ce déplacement et pourquoi le SIVOM est concerné.

M Delavenne rappelle que la stèle doit être déplacée sur le centre d'incendie et de secours qui appartient au SIVOM.

Le comité syndical approuve, avec une abstention, le soutien financier au déplacement de la stèle commémorative.

Point 8 - Divers

Arrivée de Mme Etcheberry

Mme Charillon annonce que la réunion de lancement du groupement et de la stratégie de soutien à l'offre de soins a dû être annulée pour différentes raisons (des professionnels non disponibles, d'autres démotivés ou trouvant le fonctionnement trop lourd). Elle propose de reporter cette rencontre et que soit redéfinie la proposition de fonctionnement et d'organisation de la stratégie de soutien à l'offre de soins.

Mme Charillon rapporte une rencontre avec M Jaquenot, nouveau proviseur de la cité scolaire internationale. Le sujet de cette rencontre était l'utilisation de la salle Gaston Laverrière pour des heures de pratiques sportives par le Collège et le Lycée. Des créneaux sont encore manquants pour le Collège-Lycée, et l'extension du COSEC ne permettra pas de pallier tous ces besoins.

M Delavenne rappelle que ces manques sont connus depuis l'étude Ménighetti qui annonçait un déficit d'au moins un gymnase type C et de plusieurs salles spécialisées.

M Frammery précise que le SIVOM et la commune de Preveissin font le maximum mais qu'il n'y a pas de solution provisoire.

M Partiarca demande s'il serait envisageable de réaliser une intervention légère et urgente sur la halle de tennis de Preveissin afin de pallier ces besoins.

M Frammery précise que cela ne pourrait pas être réalisé à temps.

Mme Charillon demande à ce qu'un projet complet soit réalisé concernant la halle de Preveissin.

M Delavenne rappelle que la Région devait également intervenir.

Mme Charillon expose que tous les enfants du Pays de Gex sont concernés alors que seul le SIVOM investit dans les structures.

MM Delavenne et Rigaud précisent que seules les petites communes du Pays de Gex acceptent d'apporter une contribution au fonctionnement de ces structures mais que de grandes communes comme Divonne ou Gex ne participent pas.

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération
du Comité Syndical

<i>Marché de service :</i>	<i>PRESTATAIRE ET MONTANT</i>
Recherche fuite groupe scolaire Bus sortie musée Genève - ALSH	1000 € - HYDRO DETECTION 245 € - EUROPTOUR €
<i>Marché de travaux :</i>	
Etanchéité toiture petite salle COSEC	937.20 € - Ferblanterie Gessienne
Extension COSEC Lot 1VRD	40 530.50 € - ROUX TP

- Devis complémentaire 1 : préparation chantier - Devis complémentaire 2 : recherche réseau gaz - Devis complémentaire 3 : dévoiement réseau EP et EU Lot 2 Gros Œuvre Lot 3 Charpente-couverture-bardage Lot 4 Menuiserie Métallique Lot 5 Plâtrerie-peinture Lot 6 Menuiseries intérieures Lot 7 Electricité Lot 8 Ventilation-chauffage-sanitaire Lot 9 Structure artificielle d'escalade	+ 2 877.50 € + 1 801.30 € +12 007.70 € 79 424.30 € - GALLIA 280 280.46 € - CECOMETAL/FACE 19 790 € - CARAZ 30 963.14 € - PONCET CONFORT DECOR 41 832 € - NINET GAVIN 48 654.65 € - GRANDCHAMP 69 919.75 € - BENOIT GUYOT 113 105.84 € - ECI SPORT
Marché de fourniture	
Fourniture de meubles pour l'école maternelle Fourniture de passes pour le COSEC Fourniture de badges pour le COSEC Réparation rideau COSEC	704.79 € - NATHAN 115.20 € - BRICARD 362.88 € - DECOUX 308 € - AUCHLIN
Marché de service :	
Lavage des vitres du centre de loisirs Dépannage adoucisseur cuisine centrale Réparation rideaux COSEC Plantation haie école maternelle Déplacement piscine maternelle Déplacement piscine primaire Déplacements centre de loisirs été 2015 Prime provisionnelle ALSH - dommage ouvrage Aménagement véhicule technique (Kangoo)	PRESTATAIRE ET MONTANT PMI / 120 € PIGNARD / 1 383.12 € AUCHLIN / 345 € APT / 1 968 € EUROPTOUR / 1 378 € EUROPTOUR / 550 € EUROPTOUR / 500 € SMABTP / 9 237.94 € DG8 motors / 1 103.63 €
Marché de fourniture :	
Filet et table tennis de table	Protec Sport / 635,32 €
Marché de travaux :	
<u>Avenant cuisine centrale :</u> - Ajout attente d'eau poste désinfection - Ajout sous-compteur gaz - Suppression 3 radiateurs Fourniture, pose et test détecteurs cuisine centrale Fourniture, pose et test détecteurs restaurant intercommunal Fourniture et pose alarme cuisine centrale Fourniture et pose extincteurs et plan évacuation cuisine	Aquatair / 1967.66 € Grandchamp / 1 083.72 € Grandchamp / 1 083.72 € OMEGA / 3 463.20 € SICLI / 1 787.30 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Jean-François OBEZ

Le Président de séance,
Max GIRIAT